

TRAIL DES BALCONS DE CHATEAUVIEUX 2016

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Présentation de l'épreuve et organisation

L'association loi 1901 « Châteaueux Trail Nature » organise le dimanche 14 août 2016 la 8ème édition du « Trail des balcons de Châteaueux », course à pied en nature, individuelle, chronométrée à allure libre.

3 parcours sont proposés :

Parcours « Elite » : 22 km et 1050m D+

Parcours « Découverte » : 10,5 km et 450m D+

Parcours « Ados 14-17ans » : 4,5 km et 150m D+

Les départs des parcours 22 km et 10,5 km s'effectueront respectivement à 8h30 et 9h, sur la place du village de Châteaueux (arrivée au même endroit).

Les 2 parcours font partie du Super Challenge FSGT PACA et du challenge de Trail des Hautes-Alpes.

Le départ du parcours Ados s'effectuera à 9h15, au même endroit.

Article 2 : Inscriptions

L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie juniors pour le parcours « Elite », cadets pour le parcours « Découverte ».

Le parcours « Ados » est réservé aux 14-17 ans catégories minimales et cadets.

Les concurrents âgés de moins de 18 ans au jour de l'épreuve, devront fournir, au moment de l'inscription, une autorisation parentale écrite.

Les inscriptions seront prises:

- par la société CHRONOSPHERES (par courrier avant le 9 août 2016, ou sur le site <http://chronospheres.fr/>;

- le samedi 13 août 2016 entre 16h et 18h place du village de Châteaueux ;

Les tarifs sont de :

10 € (parcours « Découverte »)

15 € (parcours « Elite »).

Le nombre de concurrents est limité à 200 pour le parcours « Elite » et à 150 pour le parcours « Découverte »

Attention : pas d'inscription le matin de la course pour ces 2 parcours.

L'inscription est gratuite pour le parcours « Ados » et pourra se faire le matin de la course, le nombre de concurrents n'étant pas limité.

Le bulletin d'inscription peut être téléchargé sur le site « lesbalconsdechateauxieux.over-blog.com ».

Aucun remboursement ne sera exigible après engagement.

Article 3 : Licence et certificat médical

Les coureurs licenciés de la FFA (compétition, Athlé-loisir, Passrunning), de la FFTRI, UFOLEP, FSGT, FCGT, Fédération d'athlétisme étrangère, devront joindre à leur bulletin d'inscription une copie de leur licence en cours de validité (la date doit être visible et lisible).

Les coureurs licenciés d'une autre fédération sportive et les coureurs non licenciés, devront présenter un certificat médical datant de moins d'1 an, autorisant la pratique de la course à pied sportive en compétition.

Article 4 : Sécurité / assurance

Une équipe médicale (médecin + ambulance) sera présente pendant la durée de l'épreuve.

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir l'organisation et rendre son dossard.

Responsabilité médicale: le médecin de l'épreuve peut mettre hors course tout participant dont la santé lui semble compromise.

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il appartient aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Article 5 : Déroulement de l'épreuve

Les dossards pourront être retirés le samedi 13 août 2016 entre 16h et 18h ou le matin de la course dès 6h30 sur la place du village.

Le dossard devra obligatoirement être porté à l'avant du tee-shirt/maillot.

La non-présentation au départ entraîne la mise hors classement du concurrent.

Des signaleurs seront postés sur le parcours, afin de guider les coureurs et alerter les secours en cas de besoin.

Des points de contrôle, points de secours et ravitaillements (eau, fruits secs...) seront mis en place sur le parcours et au niveau de l'aire d'arrivée.

Pour le parcours « Elite », une barrière horaire sera mise en place au 16^{ème} km au bout de 3h10' de course (5 km/h).

Aucun accompagnateur ne sera autorisé à suivre les coureurs. Les véhicules à moteur et animaux sont interdits sur le parcours.

Pour le parcours « Elite », une réserve en eau de 500ml minimum sera obligatoire.

Les concurrents sont informés de la présence de passages techniques signalés ou ils devront faire preuve de prudence.

Article 6 : Classement et récompenses

Il sera établi un classement général pour les 3 épreuves.

Pour le parcours « Elite » et « Découverte », des lots seront remis aux 3 premiers du classement et aux 3 premiers de chaque catégorie (JU/ES, SE, V1, V2, V3, V4) hommes et femmes, sans cumul avec le classement général.

Pour le parcours « Ados », des lots seront remis aux 3 premiers de chaque catégorie (MI, CA), garçons et filles.

La remise des récompenses aura lieu aux alentours de 12h.

Article 7 : Annulation de l'épreuve

L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier tout ou partie de l'épreuve, pour des raisons objectives ou de force majeure dont elle reste seule juge.

Le remboursement des frais d'engagement sera effectué au prorata des frais engagés non récupérables.

Article 8 : Droits à l'image

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Conformément à la loi n°78-17 «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès (art.34 à 38), de rectification (art. 36) et de suppression (art.26) des données qui les concernant; pour l'exercer, ils peuvent contacter l'organisation.

Article 9 : Engagement moral des participants

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement, la nature et les propriétés privées, les règles du code de la route, les coureurs, les organisateurs ainsi que les bénévoles.

Chaque concurrent aura obligation de porter assistance à tout concurrent en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout manquement au respect des règles ci-dessus pourra entraîner la mise hors course décidée de plein droit par l'organisateur.

Article 10 : Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles de l'épreuve, par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité de l'organisateur pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.